

RENTREE SCOLAIRE 2024-2025

Les inscriptions scolaires sont à effectuer en mairie **avant le 30 MAI 2024.**

↳ **Sont concernés** les enfants nés entre le 1er janvier et 31 décembre 2021 (PS).

Vous devez vous présenter en mairie, avec les documents suivants :

- photocopie du livret de famille dans son intégralité,
- photocopie d'un justificatif de domicile (EDF, gaz, quittance de loyer...) de moins de 3 mois,
- le certificat de radiation de l'école où l'enfant est actuellement scolarisé (uniquement dans le cas d'un changement d'école).

Dès l'attestation d'inscription transmise par la mairie, vous devrez prendre contact avec le directeur de l'école, au 06.31.64.01.32 ou par mail : ce.0500515n@ac-caen.fr . Un rendez-vous sera alors proposé pour valider l'inscription (apporter le carnet de santé de l'enfant).

Les inscriptions sont aussi possibles pour les enfants de 2 ans en toute petite section (TPS), nés entre le 01 janvier et le 31 août 2022, **dans la limite des places disponibles et seulement le matin pour toute l'année scolaire 2024-2025.**

L'inscription à la cantine et à la sieste est impossible pour toute l'année scolaire (de septembre 2024 à juillet 2025).